



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°02 Réunion du Bureau

Réunion du : **Mardi 30 août 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présentiel :
Présents : Michel ALEXANDRE – Pierre HOLLECKER (Vice-Président délégué) – Jean REDAUD (secrétaire).
Visio Conférence :
Christophe COURET – Florian GONCALVES.

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

NECROLOGIE

Ayant appris avec tristesse le décès de **MM. Armand SANTORO** (ancien membre du CD) – **Antoine GRECO** (ancien membre du CD) et **Didier RABAT** (ancien joueur professionnel et ex directeur technique départemental du District), le Président et les membres de la CDA adressent à l'ensemble de leur famille et à tous ceux qui sont touchés par ce deuil leurs très sincères condoléances.



SUJETS ABORDES :

Administration secrétariat CDA :

Tests physiques des arbitres et Assemblée générale de début de saison : tous les arbitres sont convoqués le :

Tests physiques :

Samedi 3 septembre 2022 à partir de 07h30

au Stade Paul ROCOFORT

Chemin des Guinguette

83390 CUERS

Assemblée Générale :

Samedi 3 septembre 2022 à 11h00

Salle L'Oustaou Per Touti

1 Avenue Léon AMIC

83390 Cuers

CORRESPONDANCES :

Arbitres :

Suite à leurs courriels, 5 arbitres seront reçus en audition le samedi 3 septembre 2022 à l'issue de l'Assemblée Générale à CUERS.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

QUESTIONS DIVERSES :

Décisions CDA :

La commission émet un avis favorable au reclassement des arbitres suivants sous réserve de leur réussite aux tests physiques du 03/09/2022 :

- Walid EL AKKARI comme Assistant Spécifique D3
- Bilel MEDINI comme Arbitre Central D4

Divers :

Courriers transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage :

- Sébastien HOLLECKER année sabbatique.
- Dominique CARPENTIER indisponible toute la saison 2022/2023.
- Bastien SLOSSE indisponible toute la saison 2022/2023 (2^{ème} saison).
- Clément ROBERT année sabbatique.



CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le **06.30 93 82 82**

De même et en dehors des heures d'ouverture du District, le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80.**

Prochaine réunion du bureau le samedi 3 septembre 2022 à l'issue de l'AG de début de saison des arbitres.

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD